

EBP TÉLÉDÉCLARATION

| Vos téléprocédures en toute simplicité |

Dématérialisation des documents administratifs

L'Administration s'est engagée depuis plusieurs années dans la dématérialisation des documents tels que :

- la déclaration de TVA
- les liasses fiscales
- la DSN
- l'import automatique des taux de prélèvement à la source

Ce changement dans la gestion de votre entreprise nécessite un accompagnement qu'EBP s'engage à vous fournir grâce au service EBP Télédéclaration.

Choisir l'EDI (Échange de Données Informatisé) avec EBP Télédéclaration, c'est faire le choix de la rapidité, de la simplicité et de la sécurité.



En quelques clics, vos déclarations sont directement envoyées aux différentes administrations.

Les avantages de ce service

SÉCURITÉ

La télétransmission est entièrement sécurisée. Vos données sont vérifiées, archivées et consultables à tout moment.

GAIN DE TEMPS

Les déclarations sont pré-remplies par votre logiciel EBP. La télétransmission est instantanée.

SIMPLICITÉ

Vous télédeclarez et téléréglez, vos déclarations fiscales et sociales en quelques clics.

SUIVI

Vous êtes informé de la réception et de la validation de vos déclarations.

ZOOM SUR LE SERVICE

■ Télédéclarations fiscales

EBP Télédéclaration fiscale vous permet de télédéclarer vos liasses fiscales en EDI-TDFC et votre TVA en EDI-TVA, directement depuis les logiciels des gammes États Financiers et Comptabilité⁽¹⁾. Ce service vous permet également d'être conforme au protocole de télépaiement SEPA inter-entreprises.

États Financiers		Comptabilité	
Déclaration de résultat ⁽²⁾	Télédéclaration obligatoire	TVA	La télédéclaration et le téléversement de la TVA sont obligatoires pour toutes les entreprises depuis le 1 ^{er} octobre 2014
CVAE	Télédéclaration et téléversement obligatoires pour toutes les entreprises redevables		
Impôt sur les sociétés	Téléversement obligatoire		
Déclaration des loyers	EDI-Requête et télédéclaration EDI-TDFC obligatoires		
Déclaration prix de transfert / déclaration pays par pays	Télédéclaration obligatoire		
Déclaration des Revenus de Capitaux Mobiliers	Télédéclaration et téléversement EDI	Impôt sur les Sociétés (IS)	Téléversement obligatoire

■ Télédéclarations sociales

Grâce au service EBP Télédéclaration, simplifiez et sécurisez vos démarches administratives liées à vos données sociales. En un clic, télétransmettez votre DSN⁽³⁾ directement depuis votre logiciel. Recevez également automatiquement les données nécessaires au calcul du prélèvement à la source pour chacun de vos salariés.



Notre partenaire télédéclaration

La télétransmission et le téléversement de vos différentes déclarations, directement depuis vos logiciels, sont assurés par notre partenaire jedeclare.com (exceptée la télétransmission directe de la DSN).

(1) Nécessite la souscription au Service PRIVILEGE et à EBP Télédéclaration (inclus dans le Service PREMIUM). Offre non commercialisée aux cabinets d'expertise comptable. Concernant les logiciels de comptabilité, seuls les logiciels utilisant la technologie Open Line™ sont compatibles avec le service EBP Télédéclaration.

(2) Sauf pour les SCI - facultatif : pour les sociétés immobilières non soumises à l'IS et dont le nombre d'associés est < 100

(3) En option, nous consulter